HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DÉMOCRATIE, GARANTIE DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET SOLIDARITÉ

Chiffres clés 2021

REFERENDUM

185 004
Inscrits sur la liste électorale spéciale consultation

TITRES D'IDENTITE

56 154
Demandes de passeports, CNI instruites

IMMIGRATION

4 071
Titres de séjour en cours de validité en Nouvelle-Calédonie

Associations

1 766
Créations, modifications ou dissolutions

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
L'Etat veille au respect des lois et au bon fonctionnement de la démocratie.
L'Etat est le garant des libertés publique.

Le droit de vote et d'éligibilité

L'Etat garantie aux citoyens français de participer au fonctionnement des institutions et à l'exercice du pouvoir. Toutes les élections politiques et professionnelles se déroulant sur le territoire sont organisées par les services du Haut-Commissariat qui ont assuré la révision des différentes listes électorales calédoniennes, supervisé les mises sous pli des propagandes électorales, l'accueil des électeurs dans le cadre bureaux de vote délocalisés, la coordination et le conseil au profit des acteurs, et le recensement des résultats.

Le 12 décembre 2021, une consultation a été organisée relative à l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie. La question posée était la suivante : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? ».

Dans ce cadre, 15 experts de l'ONU ont été mandatés et 260 délégués de la commission de contrôle ont été déployés afin de veiller à la régularité et à la sincérité de la consultation au sein de l'ensemble des bureaux de vote.

La délivrance des titres et la Nationalité

Le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a pour mission l'instruction des demandes de titres d'identité et de voyage, l'examen des dossiers de demandes d'acquisition de la nationalité française et la mise en œuvre de la réglementation en matière d'entrée et de séjour des étrangers.

Le centre d'expertise et de ressources titres (CERT) du Haut-Commissariat instruit les demandes de cartes d'identité et de passeports biométriques et délivre des documents de voyage en situation d'urgence.

246 passeports ont été accordés dans le cadre d'une situation d'urgence dont 48 % accordés pour des évacuations sanitaires. 37 étrangers ont également acquis la nationalité française en 2021.

Le greffe des associations

Le greffe des associations est également assuré par les services du Haut-Commissariat de de la République en Nouvelle-Calédonie qui se charge des déclarations d'association, de modification des statuts, de changement de dirigeants, d'adresse ou de dissolution d'une association.
Ainsi, 344 associations ont été créées, 1350 ont connu une modification de statuts et il a été procédé à 72 dissolutions.

Plus de 13 000 associations calédoniennes sont déclarées au registre national des associations (RNA).

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉMOCRATIE, GARANTIE DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET SOLIDARITÉ

CONTROLES DE LEGALITE

8 000
Actes contrôlés

CONSEILS AUX COLLECTIVITES

197
Courriers d'observations, d'analyses et de conseils transmis aux collectivités

CRISE SANITAIRE

407
Soignants venus en renfort au titre de la solidarité nationale

CRISE SANITAIRE

443 240

Vaccins mis à disposition à titre gratuit de la Nouvelle-Calédonie

Le contrôle de légalité : respect du droit et accompagnement des institutions

Le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie veille à la régularité des actes adoptés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au regard du droit national et de la réglementation calédonienne.

Ce contrôle de légalité s'accompagne d'une forte activité de conseil et d'analyses aux collectivités, relayée au plan local par chaque commissaire délégué de la République qui dispense des conseils ponctuels ou d'ordre plus général aux élus.

Plus de 700 analyses juridiques ont été établies par les services du Haut-Commissariat de de la République en Nouvelle-Calédonie au profit des différents services de l'Etat et des collectivités locales.

Plus de 55 000 actes des collectivités locales et leurs établissements publics ont été reçus, pour contrôle, par le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie dont 10 000 actes ont été adressés *via* la nouvelle application de dématérialisation intitulée @ctes. Cette nouvelle procédure réduit les délais de transmission, sécurise les échanges entre les collectivités, leurs établissements publics et l'Etat. De plus, elle a un réel impact écologique et économique en réduisant la consommation de papier.

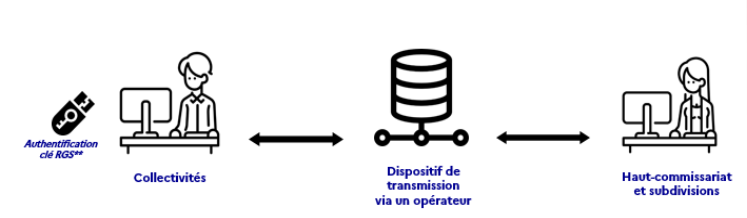

Les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire

Pour lutter contre la propagation de la COVID 19, le Haut-Commissariat, en lien avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a établi plus de 20 000 arrêtés de placement en quarantaine depuis le début de la crise et traité plus de 140 recours formés auprès du juge des libertés et de la détention et de la cour d'appel de Nouméa.

De plus, 407 volontaires ont rejoint la Nouvelle-Calédonie au titre de la solidarité nationale et ont été déployés sur l'ensemble du territoire pour soutenir les personnels soignants mobilisés.

L'Etat a mis à disposition à titre gratuit au profit des autorités de la Nouvelle-Calédonie : 443 240 vaccins, 7 214 300 équipements de protection individuelle (masques chirurgicaux et FFP2, blouses, charlottes, gants) et 1 003 710 tests.